

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,
PERRIN François, BREGAND Jacky, adjoints
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal,
Mme PREFAUT Claudine

Conseillers présents : 10

Absente : Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :

04/12/2019

Date d'affichage :

17/12/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BREGAND Jacky

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le quatre décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Communauté de Communes : modification des statuts
- 2 – Changement de nomenclature (comptabilité) : passage à la M14 développée
- 3 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2020
- 4 – Tarifs 2020 : eau
- 5 – Tarifs 2020 : assainissement
- 6 – Tarifs 2020 : droit de chasse
- 7 – Tarifs 2020 : affouage
- 8 – Demandes de subventions
- 9 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Communauté de Communes : modification des statuts

Le conseil, après les explications de M. PERRIN et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté de Communes au titre des compétences optionnelles rédigée comme suit à l'article 5-4: «Article 5-4-1: étude et animation d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), étude et animation du dispositif d'amélioration de l'habitat dont OPAH-Rénovation Urbaine multi site, étude - conseil - information - animation visant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale, politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées».

Le conseil charge le maire de notifier l'extrait de délibération au Président de la CCAPS

2 – Changement de nomenclature (comptabilité) : passage à la M14 développée

Arrivée de Mme RAGUET Amandine

Sur proposition du Trésorier, le conseil accepte à l'unanimité de passer en nomenclature M 14 développée (comptabilité) à compter du 1er janvier 2020. Cette décision entraînera de légers changements de comptes lors du vote du budget.

3 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2019

Le Conseil autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

4 – Tarifs 2020 : eau

Le conseil, après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les tarifs de l'eau en 2020 qui resteront les suivants :

- Part fixe par foyer : 108,00 €
- Part modulable par habitant : 17,00 €
- Taxe agence de l'eau par habitant : 12,04 €

5 – Tarifs 2020 : assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement en 2020 qui resteront les suivants :

- Part fixe par foyer : 130,00 €
- Part modulable par habitant : 17,00 €
- Taxe agence de l'eau par habitant : 7,10 €

6 – Tarif 2020 : droit de chasse

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le droit de chasse pour l'année 2020 à 100 €.

7 – Tarif 2020 : affouage

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif de l'affouage à 60 € par foyer.

8 – Demande de subventions

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pupilles de l'enseignement public : 50 €,
- Restaurants du Coeur : 50 €,
- Le Secours Populaire : 50 €,
- La Banque Alimentaire : 50 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 50 €
- Sclérose en Plaques – Massif Jurassien : 50 €

9 - Questions diverses

Le Maire informe les conseillers que tous les dossiers de demandes de subventions ont été déposés.

Aménagement urbain : Il est décidé de ne pas attendre l'accord de subventions pour débiter les travaux. Il faut simplement attendre que la Préfecture nous envoie le récépissé de dossier complet et que le Département nous donne son autorisation de commencer les travaux.

Un conseil aura lieu en janvier pour étudier les devis et choisir l'entreprise qui réalisera le plateau ralentisseur.

Réfection alambic : Les travaux n'étant pas urgents, le conseil décide d'attendre les accords de subventions.

Travaux réseau d'eau et d'assainissement : Les travaux sur le réseau d'eau Rue de la Baume semblent les plus urgents. Dès que nous recevrons le récépissé de dossier complet de la Préfecture et de l'agence de l'eau, les devis pourront être étudiés.

Les travaux du réseau d'assainissement ne sont pas très urgents mais il ne faudrait pas tarder de confier la maîtrise d'ouvrage à Verdi qui s'occupera des études et des appels d'offre avant de pouvoir commencer les travaux.

Le conseil décide de prioriser les travaux dans l'ordre suivant :

- Aménagement urbain,
- Travaux réseau d'eau,
- Travaux réseau d'assainissement,
- Réfection alambic

Le conseil autorise le Maire à demander des devis pour les travaux de sécurité incendie et à contacter Mme HETIER pour savoir si elle serait d'accord pour signer une convention avec la commune nous autorisant à créer une zone de pompage dans la rivière sur son terrain.

La vente de terrain avec M. MATHIEU Pascal est à finaliser, le tarif sera fixé lors d'un prochain conseil. Une enquête publique est à réaliser.

Le terrain demandé par M. BREGAND Jacky serait plutôt mis à disposition.

Une procédure de bien vacant sans maître est à l'étude pour un terrain situé entre les habitations PARISOT/HOUBIERS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : M. BREGAND Jacky